



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 080-218003580-20260303-DEL2026_7-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

N° 2026 - 7

L'an deux mil vingt six, le trois mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Thierry, M. BUCHON Gérard

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
25/02/2026

OBJET : Coût de fonctionnement des élèves scolarisés à Gamaches et domiciliés dans des communes extérieures

Date d'affichage
11/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il s'agit de renouveler la délibération relative aux coûts de fonctionnement par élève scolarisé dans les écoles publiques de Gamaches et domicilié dans les communes extérieures.

Monsieur le Maire ajoute que ces coûts ont été indexés sur les coûts de fonctionnement 2025.

Il rappelle que le coût moyen communal de fonctionnement en 2025 s'est élevé à 590€ par élève de maternelle et à 610€ par élève.

Entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE** de régulariser la participation des communes extérieures pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques de Gamaches en 2025-2026 :
- **D'APPLIQUER** les taux communaux 2025 :

*Elèves de maternelle : 590 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 080-218003580-20260303-DEL2026_7-DE

S²LO

*Elèves d'élémentaire : 610€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

